

Difficultés ou troubles... d'apprentissage ?

Les enfants identifiés comme ayant des difficultés ou des troubles d'apprentissage sont des enfants qui n'ont **pas nécessairement de déficience intellectuelle, de handicaps sensoriels ou physiques** qui pourraient être à l'origine de difficultés dans le développement de leurs compétences.

Une difficulté d'apprentissage peut être considérée comme **mineure** quand un enfant présente un retard significatif dans les évaluations sommatives proposées, retard significatif par rapport aux attentes de l'enseignant¹. Ce type de difficulté peut donc être très subjectif : c'est pourquoi il est nécessaire de s'appuyer sur les programmes, sur les évaluations externes et sur un avis partagé avec d'autres collègues pour tendre vers plus d'objectivité.

Rappelons que **l'enfant peut être en difficulté en cours d'apprentissage**, car l'erreur et la réflexion sur cette erreur vont permettre à l'enfant de construire ses savoirs.

(Exemple : lors de l'apprentissage de la lecture, l'enfant peut confondre le *v* et le *f* durant les premiers jours où il est confronté à ces deux lettres).

Les difficultés graves surviennent lorsqu'un retard de plusieurs mois (voire une année) met l'enfant en décalage par rapport à la norme², c'est-à-dire par rapport à ce qui est attendu dans les Socles et au regard des résultats des enfants du même niveau. L'ouverture d'un dossier d'accompagnement de l'enfant en difficulté est alors pertinente³.

Cette situation peut évoluer vers « **l'échec scolaire** » : l'enfant n'apprend plus, perd la maîtrise de certains apprentissages, accumule les retards... L'enfant en échec demande une réflexion sur un temps complémentaire⁴. (Décret « Ecole de la réussite »).

Un trouble d'apprentissage est le résultat d'atteintes à des processus neurobiologiques, pouvant découler de facteurs génétiques ; plusieurs dysfonctionnements se remarquent au niveau de l'acquisition, l'organisation, la rétention, la compréhension ou l'utilisation de l'information verbale ou non verbale. Ces dysfonctionnements affectent la pensée, le raisonnement, et ont des répercussions dans différents domaines : les habiletés corporelles, le langage oral et écrit, les notions mathématiques⁵... Nous y reviendrons prochainement.

Evitons de parler trop rapidement de « troubles » : cela entraîne inévitablement une intervention extérieure (neuro-pédiatre, logopède...) et peut très vite déresponsabiliser l'équipe éducative.

¹ GOUPIL, G., (1990). Elèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Québec : Ed. G. Morin.

² GOUPIL, G., (1990). Elèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Québec : Ed. G. Morin.

³ Le dossier de l'accompagnement de l'élève en difficulté (FédEFoC, 2000), téléchargeable sur le site.

⁴ Non-redoublement, temps complémentaire... oui, mais comment faire ? (Recherche-action du diocèse de Bruxelles-Brabant, 2002), téléchargeable sur le site.

⁵ Association ontarienne pour les troubles d'apprentissage. Canada (2001).